

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay  
M. Matthieu Girard  
M. Réjean Tremblay  
M. Steeve Tremblay  
M. Benoît Bradet

Absents :

M. Steeve Tremblay  
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2017;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Facture Arpo Groupe-conseil - Réfection chemin Principal (FEPTEU);
7. Demande d'appel d'offres pour sable pour l'entretien des chemins pour l'hiver;
8. Demandes de subvention pour naissance (Politique familiale);
9. Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix : Invitation souper-bénéfice 2017;
10. Forum jeunesse : Rapport final et demande versement de l'aide financière de la municipalité pour l'activité Espace Art Nature 2017;
11. Radio CIHO : Renouvellement cartes d'adhésion 2017;
12. Soumission pour l'entretien des unités thermopompes bureau municipal;
13. Soumission pour l'entretien de l'unité de ventilation 342-344 Rte 138 (Bureaux MAPAQ et APHC);
14. Système d'alarme : Contrat de surveillance commerciale;
15. Demande Fonds de soutien au développement local et régional (Fonds Éolien);
16. Politique d'utilisation de la page Facebook (médias sociaux) de la municipalité;
17. Soumission pour ajout ponceau 900 mm projet Réfection rang 1 (RRRL-RIRL);
18. Résolution FQM (demande chemin à double vocation);
19. Réclamation 2017-2018 - Formation pompier;
20. Rémunération du personnel électoral;
21. Présentation logiciel de gestion intégrée des documents (GID) à la MRC;
22. Remplacement de trois (3) valves rue Maisonneuve / route 138 et demande de permission de voirie au Ministère des Transports;
23. Commission scolaire de Charlevoix : Cross-country au parc de l'Amical;
24. Ministère de la sécurité publique : 2<sup>e</sup> versement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
25. Fin du 12 mois de probation de madame Lucie Hotte;
26. Mise à jour du contrat de travail de Nadine Perron;
27. Nouveau contrat de travail de Nathalie Lavoie;

28. Acceptation soumission entrepreneur-Réfection chemin Principal (FEPTEU);
29. Acceptation soumission contrôle de qualité des matériaux (FEPTEU);
30. Acceptation soumission Installation d'un feu clignotant chemin Cartier / Rang 1 (RRRL-RIRL-PISRRM);
31. Résultat appel d'offres pour vente camionnette Silverado 2003;
32. Courrier;
33. Affaires nouvelles;
  - 33.1- Autorisation pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 55-Ptie, propriété de M. Maurice Desgagnés de la Paroisse de Saint-Hilarion du cadastre de Charlevoix # 2;
  - 33.2- Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 55-Ptie de la Paroisse de Saint-Hilarion du Cadastre de Charlevoix # 2;
  - 33.3- Élections municipales 2017 : Autorisation de dépenses;
  - 33.4- Relève agricole de Charlevoix : Demande de partenariat activité annuelle de financement;
  - 33.5- Avis public d'élection;
  - 33.6- Offre d'emploi : technicien/technicienne en loisir;
34. Période de questions;
35. Ajournement ou Levée de l'assemblée.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

A 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2017-09-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé (avec dispense de lecture) et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2017-09-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 août 2017.

**2017-09-03**

## **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2017**

---

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 150 182.59 \$ (journal des achats #1178, journal des déboursés # 967-968, chèques # 13185 à 13240, prélèvements # 492 à 499) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 26 223.36 \$ (journal des achats 1172-1173-1174-1175-1176-1177, journal des déboursés # 960-961-962-963-964-965, chèques # 13179 à 13183, prélèvements # 490 à 491) et les salaires nets pour un montant 24 607.94 \$, (dépôts # 504975 à 505040), sont acceptés.

**2017-09-04**

**5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				89.57 \$
Visa Desjardins				363.46 \$
Bell Mobilité				127.48 \$
Vitrerie Gilbert				632.36 \$

**2017-09-05**

**6- FACTURE ARPO GROUPE-CONSEIL-RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)**

---

**CONSIDÉRANT** la réception du décompte #1 d'Arpo Groupe-conseil pour le projet de Réfection du chemin Principal;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de madame Stéphanie Pelletier, ingénierie de la MRC de Charlevoix qui confirme son approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du décompte # 1 au montant de 15 455.04 \$ plus taxes à Arpo Groupe Conseil.

**2017-09-06**

**7- DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR SABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER**

---

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable tamisé pour l'entretien des routes en hiver pour un an et pour deux ans à raison de 3 000 tonnes par année;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à faire l'appel d'offres en question.

**2017-09-07**

## **8- DEMANDES DE SUBVENTION POUR NAISSANCE (POLITIQUE FAMILIALE)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention de naissance de Louis Gauthier et Andrée-Anne Tremblay pour leur fille Maélie Gauthier ainsi que la demande de Jimmy Gauthier et Hélène Tremblay-Grenier pour leur fille Sandrine Gauthier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 100 \$ par enfant aux parents des nouveaux nés nommés ci-haut.

**2017-09-08**

## **9- FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIR (FRIL) DE CHARLEVOIX : INVITATION SOUPER-BÉNÉFICE 2017**

---

**CONSIDÉRANT** l'invitation à la 8<sup>e</sup> Édition du souper bénéfice du FRIL qui aura lieu le 9 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne participera pas au souper mais veut toutefois faire un don;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50 \$ au Fonds régional en infrastructures de Loisirs (FRIL) de Charlevoix.

**2017-09-09**

## **10-FORUM JEUNESSE : RAPPORT FINAL ET DEMANDE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Espace Art Nature a été présenté à la municipalité dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la municipalité avait accepté de contribuer pour la somme de 500 \$ à la résolution #2016-11-36;

**CONSIDÉRANT** la facture reçue de Forum Jeunesse au montant de 500 \$ car l'activité a eu lieu et que la municipalité a reçu copie du rapport final qui est très positif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à la majorité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement de la facture à Forum Jeunesse au montant de 500 \$.

**2017-09-10**

## **11-RADIO CIHO : RENOUVELLEMENT CARTES D'ADHÉSION 2017**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler l'adhésion comme membre associatif de la Radio MF CIHO au montant de 250 \$ incluant les taxes et également l'adhésion comme membre corporatif au montant de 35 \$ pour la Maison des jeunes de Saint-Hilarion.

**2017-09-11**

#### **12-SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES UNITÉS THERMOPOMPES BUREAU MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service datée du 29 août 2017 de la compagnie A. Tremblay & Frères pour l'entretien des unités thermopompe du bureau municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de A. Tremblay & Frères au montant de 250 \$ plus taxes pour l'année 2017.

**2017-09-12**

#### **13-SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DE L'UNITÉ DE VENTILATION (BUREAU MAPAQ)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service datée du 29 août 2017 de la compagnie A. Tremblay & Frères pour l'entretien de l'unité de ventilation au bâtiment situé au 342-344, route 138;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de A. Tremblay & Frères au montant de 250 \$ plus taxes pour l'année 2017.

**2017-09-13**

#### **14-SYSTÈME D'ALARME : CONTRAT DE SURVEILLANCE COMMERCIALE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service #17021 de SÉCUOR, qui prend le relais des opérations d'Alarme Charlevoix, pour les frais de surveillance commerciale de l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de SÉCUOR au montant de 17.95 \$ par mois plus taxes, payable 1 fois par année, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**2017-09-14**

#### **15-DEMANDE FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (FONDS ÉOLIEN)**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande au Fonds de soutien au développement local et régional (somme provenant du Fonds éolien de la MRC de Charlevoix);

**QUE** le montant demandé à la MRC de Charlevoix est de 19 465 \$, tel que prévu au budget.

2017-09-15

## 16-POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK (MÉDIAS SOCIAUX) DE LA MUNICIPALITÉ

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite utiliser les médias sociaux (Facebook) dans le but d'informer sa population et qu'elle désire encadrer les pratiques d'utilisation de sa page;

**CONSIDÉRANT** que cette page a comme objectif d'informer efficacement les citoyens, de favoriser des échanges constructifs, de répondre à leurs questions et de prendre leur pouls sur différents sujets qui les concernent;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la « Politique d'utilisation de la page Facebook» a été présenté aux membres du conseil municipal pour approbation et adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter la « Politique d'utilisation de la page Facebook », tel que présentée aux membres du conseil municipal;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité.



### POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

Nous avons créé cette page pour vous permettre d'être facilement à l'affût des nouvelles, des événements, des activités et autres renseignements concernant votre municipalité. Elle se veut une vitrine pour les informations d'intérêt public sur les services et les initiatives de la municipalité.

**\*IMPORTANT :** La page Facebook de la municipalité de Saint-Hilarion ne peut se substituer au service d'urgence 9-1-1 ni comme Service des requêtes et des plaintes.

Pour soumettre une plainte ou une requête, veuillez communiquer directement à la municipalité pendant les heures d'ouverture en composant le 418 489-2995 ou procurez-vous le formulaire [ici](#).

---

Nous sommes heureux de pouvoir échanger facilement avec vous. Vos questions, partages, photos et commentaires sont les bienvenus. La liberté d'expression est une valeur primordiale, mais il est important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussion respectueux et agréable.

Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'un espace d'expression destiné aux usagers qui souhaitent faire des revendications envers nos instances politiques ou administratives. En diffusant un commentaire ou en réagissant au contenu sur notre page Facebook, vous acceptez les conditions générales de notre politique d'utilisation.

Vous êtes invité à contribuer à la page de la municipalité de Saint-Hilarion dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après, et ce, afin d'assurer un climat courtois et démocratique ainsi que de maintenir la qualité et la pertinence du contenu publié sur la page. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux règles.

#### GESTION DE LA PAGE

La page de la Municipalité de Saint-Hilarion est administrée par le personnel administratif de la municipalité. Celui-ci veillera à répondre, le plus rapidement possible et au meilleur de ses connaissances, aux interventions et messages publiés sur la page Facebook. Régulièrement surveillée, la page Facebook n'est cependant pas animée 24 heures sur 24. Elle le sera sur les

## LES SUJETS QUE L'ON PEUT RETROUVER SUR LA PAGE

La Municipalité de Saint-Hilarion limite volontairement l'information diffusée en balisant les sujets traités afin d'assurer le maintien de l'intérêt des usagers pour la page Facebook.

Vous retrouverez sur notre page :

- ✓ Les informations pratiques :
  - Travaux et modifications sur les axes routiers
  - Services offerts aux citoyens
  - Prévention
- ✓ L'actualité :
  - Les messages d'urgence et de sécurité
  - Le bulletin municipal « L'écho des montagnes »
  - Les activités et les événements publics offerts aux citoyens de St-Hilarion
- ✓ Les sujets qui représentent un intérêt particulier pour les citoyens de la Municipalité.

## VOTRE RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité des organisations de fournir le contenu rédactionnel et visuel. La Municipalité n'est cependant pas obligée de diffuser votre information et privilégiera les éléments jugés, selon le contexte, comme les plus pertinents au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Vos commentaires sont les bienvenus, ils devront toutefois être formulés de façon courtoise et respectueuse.

## CONTENU RETIRÉ (commentaires, photos, vidéos)

- Tout propos jugé agressif, vulgaire, injurieux, indécent, grossier, obscène, abusif, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de personne ou de groupe de personne ainsi que toute attaque personnelle ou atteinte à la vie privée;
- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif la diffamation de personnes ou d'organisations;
- Toute sollicitation publicitaire ou promotionnelle que ce soit pour un produit, un service ou une cause non pertinente;
- Toute promotion ou discrépance d'opinions politiques, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités municipales;
- Toute utilisation excessive ou exclusive de majuscules, ce qui équivaut à des cris suivant le protocole Internet;
- Tout contenu publié sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou d'une entreprise sans être autorisé est prohibé;
- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif de dénigrer la municipalité, les élus, ou les employés;
- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales.

\*\*\*Compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la Municipalité de St-Hilarion se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette politique. Elle se réserve également la possibilité, en dernier recours, **de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles** et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

## AUCUNE VOCATION POLITIQUE

Cette page, administrée exclusivement par des employés de la Municipalité, n'est en aucun cas une tribune politique. Tous les usagers, citoyens et administrateurs, se doivent de relayer des faits avec neutralité. En aucun cas, cette page ne sert à appuyer ou mousser la candidature d'un candidat ou à communiquer des opinions strictement politiques. La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le bulletin municipal.

## UTILISATION DU CONTENU À DES FINS MUNICIPALES

La Municipalité de Saint-Hilarion se réserve le droit :

- D'utiliser et de publier dans ses outils de communications tout commentaire, nom ou photo publiée sur cette page Facebook. Les photos peuvent être utilisées en totalité ou en partie avec mention des crédits;
- De répondre et commenter les interventions.

\*\*La Municipalité de Saint-Hilarion se réserve le droit de modifier les éléments de sa politique en tout temps et sans préavis.

*Adoptée le 11 septembre 2017*

**17-SOUMISSION POUR AJOUT DE PONCEAU 900 MM PROJET RÉFECTION RANG 1 (RRRL-RIRL)**

---

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'ajouter un ponceau additionnel de 900 mm au projet de Réfection du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QU'il** était inclus à la demande et admissible à l'aide financière de 75 % du RRRL-RIRL -2015-018D;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement de François Beaudoin, ingénieur du projet de la firme Tétra Tech QI inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la directive de changement #1 au montant de 40 250 \$ plus taxes (ajout au contrat initial accordé à Pavage Rolland Fortier).

**2017-09-17**

**18-RÉSOLUTION FQM (DEMANDE CHEMIN À DOUBLE VOCATION)**

---

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue en date du 13 juillet du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui faisait suite à la rencontre du 15 mai dernier avec les représentants de la Direction générale de la Capitale-Nationale,

**CONSIDÉRANT QU'il** est mentionné dans la lettre que les routes locales de niveau 1 et 2 fortement sollicitées (au moins 1000 camions chargés par an) pour les transports de ressources forestières ou minières sont admissibles à une aide financière du volet des chemins à double vocation;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins Cartier et 1er Rang pourraient être admissibles à une aide financière du volet des chemins à double vocation, à condition que les critères mentionnés au 2<sup>e</sup> considérant soient respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux (2) chemins sont utilisés pour le transport des ressources forestières ou minières (carrières/sablières) mais également pour le transport relié aux activités agricoles de notre municipalité et des municipalités voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** les camions lourds qui empruntent ces deux (2) chemins, plus particulièrement, et toutes les routes en général causent des bris qui nécessitent des réparations souvent coûteuses;

**CONDÉRANT QUE**, étant une petite municipalité de 1 200 habitants, les nombreux kilomètres (plus de 50) sous notre responsabilité sont difficiles à entretenir budgétairement car fortement sollicités;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de camions chargés par an pourrait davantage répondre aux critères en ajoutant le transport relié aux activités agricoles;

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de faire les représentations nécessaires auprès du MTMDET pour que le transport relié aux activités agricoles soit admissible, au même titre que pour le transport de ressources forestières

ou minières, en vue de permettre, à notre municipalité et aux autres municipalités ayant cette problématique d'avoir droit à une aide financière du volet des chemins à double vocation.

**DE** demander également qu'il fasse part et demande au MTMDT de prévoir à court terme l'indexation nécessaire du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) en raison des besoins, des problématiques et pour l'équité en matière d'entretien du réseau routier local.

**2017-09-18**

#### **19-RÉCLAMATION 2017-2018 - FORMATION POMPIER**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal demande le versement de l'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

#### **20-RÉMUMÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

---

Reporté à l'ajournement.

**2017-09-19**

#### **21-PRÉSENTATION LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS (GID) À LA MRC**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le déplacement pour une présentation du logiciel Gestion intégrée des documents (GID) à la MRC de Charlevoix le 21 septembre prochain.

**2017-09-20**

#### **22- REMPLACEMENT DE TROIS (3) VALVES RUE MAISONNEUVE/ROUTE 138 ET DEMANDE DE PERMISSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les travaux pour le remplacement de trois (3) valves au coin rue Maisonneuve / Route 138;

**QU'**une demande de permission de voirie soit effectuée auprès Ministère des Transports pour lesdits travaux.

**2017-09-21**

#### **23-COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : CROSS-COUNTRY AU PARC L'AMICAL**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de trois éducateurs physiques de la Commission scolaire de Charlevoix pour que la sélection locale de cross-country primaire et secondaire puisse avoir lieu sur le site du Parc récréatif de l'Amical (terrain de jeux) le jeudi 5 octobre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la tenue de la sélection locale de cross-country sur le site du Parc récréatif de l'Amical et que le chalet des sports ainsi que le refuge soient mis à leur disposition pour salles de bain, vestiaire, espace pour rangement, etc.;

**QUE** la directrice générale avise l'assureur de la municipalité afin qu'il le note au dossier;

**QUE** la Commission scolaire sera entièrement responsable de l'évènement et devra fournir leur preuve d'assurance à la municipalité.

**2017-09-22**

---

**24-MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du deuxième versement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec- Année 2017 fait à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 41 512 \$.

**2017-09-23**

---

**25-FIN DU 12 MOIS DE PROBATION DE MADAME LUCIE HOTTE**

---

**CONSIDÉRANT** la fin du 12 mois de probation de madame Lucie Hotte et que le conseil avait l'intention de poursuivre l'engagement de la technicienne en loisir car le poste avait comblé plusieurs besoins et avait permis d'offrir une personne ressource pour les activités de loisirs et autres;

**CONSIDÉRANT QUE**, cependant, la municipalité a reçu une lettre de démission de madame Lucie Hotte datée du 11 septembre 2017 effective le lundi 25 septembre 2017 car elle commencera un nouvel emploi;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de madame Lucie Hotte et que la fin du lien de travail soit effectif au 22 septembre 2017.

**2017-09-24**

---

**26- MISE À JOUR DU CONTRAT DE TRAVAIL DE NADINE PERRON**

---

**CONSIDÉRANT** l'annexe A du contrat de travail de madame Nadine Perron qui faisait suite à une demande, en mai 2016, liée au surplus de travail engendré par le congé de maladie de la directrice générale antérieure;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de cette annexe, l'entente devait être réévaluée au retour de la directrice générale donc temporaire mais que finalement ce fût un départ à la retraite en juin 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de régulariser, dans une nouvelle annexe, le nombre d'heures par semaine et le taux horaire de façon à accorder de façon permanente ces conditions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte que les conditions de l'annexe A soit permanente et que le tout soit mentionné à l'annexe B du contrat de travail de madame Perron, rétroactivement au mois de juin 2017.

---

#### **27- NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE NATHALIE LAVOIE**

---

Ce point est reporté à l'ajournement.

---

#### **28- ACCEPTATION SOUMISSION ENTREPRENEUR – RÉFECTON CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)**

---

Ce point est reporté à l'ajournement.

---

#### **29- ACCEPTATION SOUMISSION CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX (FEPTEU)**

---

Ce point est reporté à l'ajournement.

---

#### **30-ACCEPTATION SOUMISSION INSTALLATIN D'UN FEU CLIGNOTANT CHEMIN CARTIER/RANG 1 (RRRL-RIRL-PISRRM)**

---

Ce point est reporté.

---

#### **31-RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR VENTE CAMIONNETTE SILVERADO 2003**

---

Ce point est reporté.

---

#### **32-COURRIER**

---

- Fondation prévention suicide : Communiqué de presse 17<sup>e</sup> édition tournoi golf bénéfice;
- Centre de prévention du suicide : Remerciement pour don;

- Ministère des transports : Confirmation d'Aide financière maximale de 795 635 \$;
- CPTAQ : Dossier Préavis 381537, Préavis 382360, Avis de conformité # 416184;
- MMQ : Non responsabilité dossier 172010-30;

### **33-AFFAIRES NOUVELLES**

---

**2017-09-25**

#### **33.1- AUTORISATION POUR L'ACCÈS ET LA LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE LOT 55-PTIE, PROPRIÉTÉ DE M. MAURICE DESGAGNÉS DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION DU CADASTRE DE CHARLEVOIX #2**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité travaille activement à desservir le village par les communications cellulaires;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour soutenir le développement démographique et maintenir la survie du village;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour assurer le développement des entreprises;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour assurer la sécurité civile lors d'interventions qui font intervenir plusieurs acteurs régionaux;

**ATTENDU QUE** Bell et le gouvernement fédéral du Canada projettent l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de St-Urbain et de Saint-Hilarion;

**ATTENDU QUE** cette desserte s'inscrit dans le cadre de la rencontre du G7 qui aura lieu en début d'année 2018 à La Malbaie dans Charlevoix;

**ATTENDU QU'il** est primordial pour le gouvernement fédéral du Canada que lors de la rencontre du G7, la desserte cellulaire soit adéquate pour assurer la sécurité des dignitaires et des différents acteurs qui participeront à cet événement d'envergure internationale;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle infrastructure permettra de desservir le village de St-Urbain, de St-Hilarion et les routes provinciales 138 et 381;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation et la mise en œuvre de cette infrastructure avant le printemps 2018, il est impératif que les travaux de construction puissent commencer à l'automne 2017.

**ATTENDU QUE** les citoyens touchés par cette demande ont été rencontrés et acceptent de signer les documents nécessaires;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire est requis;

**ATTENDU QUE** la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation des systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

**ATTENDU QUE** le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doivent également composer les promoteurs;

**ATTENDU QU'**un permis municipal sera délivré pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 55-Ptie (5 719 646 PTIE) de la Paroisse de Saint-Hilarion du Cadastre de Charlevoix #2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil est très favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion par Bell Mobilité sur les lots 165-166 en la paroisse de St-Urbain et pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 55-Ptie (5 719 646 PTIE) propriété de M. Maurice Desgagné dans la Paroisse de Saint-Hilarion du Cadastre de Charlevoix #2;

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à l'attention de Bell et d'Aide-TIC.

**2017-09-26**

**33.2- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ACCÈS DET LA LIGNE  
ÉLECTRIQUE SUR LE LOT 55-PTIE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION DU  
CADASTRE DE CHARLEVOIX #2**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité travaille activement à desservir le village par les communications cellulaires;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour soutenir le développement démographique et maintenir la survie du village;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour assurer le développement des entreprises;

**ATTENDU QUE** cette desserte est essentielle pour assurer la sécurité civile lors d'interventions qui font intervenir plusieurs acteurs régionaux;

**ATTENDU QUE** Bell et le gouvernement fédéral du Canada projettent l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de St-Urbain et que le chemin d'accès et la ligne électrique devrait passer sur le territoire de la municipalité de St-Hilarion;

**ATTENDU QUE** cette desserte s'inscrit dans le cadre de la rencontre du G7 qui aura lieu en début d'année 2018 à La Malbaie dans Charlevoix;

**ATTENDU QU'**il est primordial pour le gouvernement fédéral du Canada que lors de la rencontre du G7, la desserte cellulaire soit adéquate pour assurer la sécurité des dignitaires et des différents acteurs qui participeront à cet événement d'envergure internationale;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle infrastructure permettra de desservir le village de St-Urbain, de St-Hilarion et les routes provinciales 138 et 381;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation et la mise en œuvre de cette infrastructure avant le printemps 2018, il est impératif que les travaux de construction puissent commencer à l'automne 2017;

**ATTENDU QUE** Bell doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une autorisation d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion par Bell Mobilité sur les lots 165-166 sur un terrain appartenant à Monsieur Arsène Bouchard et pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 54 de la Paroisse de Saint-Urbain du Cadastre de Charlevoix #2 propriété de M. Marcel Gaudreault et sur le lots 5 719 646 PTIE, 5 721 712 PTIE et 5 721 875 PTIE de la Paroisse de Saint-Hilarion du Cadastre de Charlevoix # 2;

**ATTENDU QUE** les citoyens touchés par cette demande ont été rencontrés et acceptent de signer l'entente à intervenir;

**ATTENDU QUE** l'implantation de structures de télécommunications est soumise aux lois du Parlement du Canada et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès au Canadien dans toutes les régions à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes;

**ATTENDU QUE** le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada;

**ATTENDU QUE** le projet d'implantation de la tour est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des lots est de classe 5 et 7;

**ATTENDU QUE** l'utilisation actuelle de la superficie visée par la demande est utilisée à des fins non agricoles. Le potentiel agricole n'est donc pas affecté;

**ATTENDU QUE** le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindre impact sur les activités agricoles puisqu'il se retrouve à l'intérieur d'un boisé et que le chemin d'accès est déjà existant;

**ATTENDU QUE** l'établissement d'élevage le plus près est situé à une distance d'environ 2,25 km du secteur où serait implantée la tour projetée;

**ATTENDU QUE** la partie de lot visé par la demande est entièrement boisée et que la topographie s'apprête à l'usage visé;

**ATTENDU QU'il n'y a pas**, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications ;

**ATTENDU QUE** le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

**ATTENDU QU'il n'y a aucun effet sur les ressources eau et sol ;**

**ATTENDU QUE** le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures ;

**ATTENDU QU'**une tour de télécommunications n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC de Charlevoix ;

**ATTENDU QU'**il y a une ambiguïté quant à la position exacte de la limite municipale et du cadastre alors que la rénovation cadastrale sera déposée officiellement sous peu;

**ATTENDU QU'**il y a donc lieu de passer cette résolution pour que la poursuite de la demande numéro 417030 et 417266 à la CPTAQ puisse se poursuivre promptement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil est très favorable et qu'il appuie le dépôt d'une demande d'utilisation autre qu'agricole pour le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion par Bell Mobilité sur les lots 165-166 sur un terrain appartenant à M. Arsène Bouchard de la Paroisse de St-Urbain du Cadastre de Charlevoix #2;

**QUE** le conseil est très favorable et qu'il appuie le dépôt d'une demande d'utilisation autre qu'agricole pour l'accès et la ligne électrique sur le lot 54-Ptie appartenant à M. Marcel Gaudreault de la Paroisse de St-Urbain du Cadastre de Charlevoix #2;

**QUE** le conseil est très favorable et qu'il appuie le dépôt d'une demande d'utilisation autre qu'agricole pour l'accès et la ligne électrique sur les lots 5 719 646 PTIE, 5 721 712 PTIE et 5 721 875 PTIE ou tout autre lot ou unité d'évaluation qu'il serait nécessaire pour la réalisation de ce projet pour s'adapter aux difficultés techniques, financières, etc. de la Paroisse de Saint-Hilarion du Cadastre de Charlevoix #2.

2017-09-27

### **33.3- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 : AUTORISATION DE DÉPENSES**

---

#### **ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU DÉBOURSÉ DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est d'office la présidente d'élection et que le 5 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de président d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de papeterie et fournitures, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'attribuer à la présidente d'élection, madame Nathalie Lavoie, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale du 5 novembre 2017.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection.

2017-09-28

### 33.4- RELÈVE AGRICOLE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE PARTENARIAT ACTIVITÉ ANNUELLE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde une aide financière de 100 \$ (catégorie bronze) pour la 5<sup>e</sup> édition de l'activité annuelle de financement de la Relève agricole de Charlevoix.

### 33.5- AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

<b>Avis public d'élection</b>						
Municipalité PAROISSE DE SAINT-HILARION	Scrutin du 2017   11   05 année mois jour					
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de <b>SAINT-HILARION</b> Municipalité						
par <u>NATHALIE LAVOIE</u> Président d'élection	, que :					
1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : <u>Maire, conseiller #1, conseiller #2, conseiller #3, conseiller #4, conseiller #5 et conseiller #6</u>						
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :	Du 2017   09   22 année mois jour	au 2017   10   06 année mois jour				
JOURS : lundi mardi mercredi jeudi vendredi	HEURES : De : 9 h 00 à : 12 h 00 De : 13 h 00 à : 16 h 00					
	De : 9 h 00 à : 12 h 00 De : 13 h 00 à : 16 h 00					
	De : 9 h 00 à : 12 h 00 De : 13 h 00 à : 16 h 00					
	De : 9 h 00 à : 12 h 00 De : 13 h 00 à : 16 h 00					
	De : 9 h 00 à : 12 h 00 De : fermé à : fermé					
À NOTER – Le vendredi 2017   10   06 année mois jour	le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.					
3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le : 2017   11   05 de 10 h à 20 h année mois jour	et un vote par anticipation sera tenu le : 2017   10   29 de 12 h à 20 h année mois jour					
4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : <u>Madame Nadine Perron</u>						
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____						
6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :	<table border="1"><tr><td>Président d'élection 306, chemin Cartier Nord Adresse Saint-Hilarion (Québec) G0A 3V0</td><td>Adjoint</td></tr><tr><td>418   489   2995 Ind. rég. Numéro de téléphone</td><td>Adresse Ind. rég. Numéro de téléphone</td></tr></table>		Président d'élection 306, chemin Cartier Nord Adresse Saint-Hilarion (Québec) G0A 3V0	Adjoint	418   489   2995 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adresse Ind. rég. Numéro de téléphone
Président d'élection 306, chemin Cartier Nord Adresse Saint-Hilarion (Québec) G0A 3V0	Adjoint					
418   489   2995 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adresse Ind. rég. Numéro de téléphone					

Signature

Donné à SAINT-HILARION, Municipalité, le 2017 | 09 | 11  
année mois jour

SM-1 (09-06)  
Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, article 99

**2017-09-29**

**33.6- OFFRE D'EMPLOI : TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN LOISIR**

---

**CONSIDÉRANT** le départ de la technicienne en loisir à partir du 22 septembre prochain et que le conseil a l'intention de la remplacer étant donné que le poste répondait à un besoin pour la municipalité et ses résidents;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la publication d'une offre d'emploi pour un poste de technicien/technicienne en loisir, conditions et salaire à discuter.

**34-PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

**2017-09-30**

**35-AJOURNEMENT OU LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ajournement au mardi 19 septembre 2017, 19 h30, est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h.

---

**Rénald Marier, maire**

**Nathalie Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**

*« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017 AJOURNÉE ET TENUE LE 19 SEPTEMBRE  
2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion du 11 septembre ajournée et tenue le 19 septembre 2017 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de son honneur le maire Renald Marier.

**Présents :**

Mme Stella Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Steeve Tremblay

**Absents :**

M. Matthieu Girard  
M. Réjean Tremblay  
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

**ORDRE DU JOUR**

36. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
37. Lecture de la suite de l'ordre du jour;
38. Rémunération du personnel électoral;
39. Nouveau contrat de travail de Nathalie Lavoie;
40. Acceptation soumission entrepreneur-Réfection chemin Principal (FEPTEU);
41. Acceptation soumission contrôle de qualité des matériaux (FEPTEU);
42. Acceptation soumission Installation d'un feu clignotant chemin Cartier / Rang 1 (RRRL-RIRL-PISRRM);
43. Résultat appel d'offres pour vente camionnette Silverado 2003;
44. Période de questions;
45. Levée de l'assemblée d'ajournement.

**36- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à la réouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2017-09-31**

**37- ORDRE DU JOUR (SUITE)**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la suite de l'ordre du jour tel que déposé.

2017-09-32

## 20- RÉMUMÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** pour tenir une élection la municipalité doit embaucher du personnel électoral temporaire et le rémunérer;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération minimale du personnel électoral est établie par le gouvernement du Québec et que celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la rémunération établie antérieurement étant donné les changements à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte la nouvelle proposition du tableau suivant :  
**(Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums dans les municipalités** selon la *Gazette officielle du Québec*, 20 septembre 2017, 149<sup>e</sup> année, no 38, pages 4189-4190)

**Sommaire des propositions de rémunérations  
du personnel électoral ou référendaire  
et des trésoriers dans l'exercice de certaines fonctions  
relatives au financement politique**

Poste	Rémunération actuelle (avis de 2017)	Nouvelle proposition <sup>1</sup>
<b>Président d'élection</b> (lors d'un référendum, le greffier ou secrétaire-trésorier)	357 \$ pour la tenue du scrutin	<b>536 \$</b>
	238 \$ pour la tenue du vote par anticipation	<b>357 \$</b>
	475 \$ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote	<b>713 \$</b>
	Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 357 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,406 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,123 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,044 \$ pour chacun des autres	Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>536 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,406 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,123 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,044 \$ pour chacun des autres
	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 212 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>318 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
	Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 212 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres	Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>318 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
<b>Secrétaire d'élection</b>	Trois quarts de celle du président d'élection	<b>Trois quarts</b> de celle du président d'élection
<b>Adjoint au président d'élection</b>	Moitié de celle du président d'élection	<b>Moitié</b> de celle du président d'élection

<sup>1</sup> Les rémunérations pour le personnel électoral (exception faite du greffier ou secrétaire-trésorier ou du remplaçant du président d'élection, du secrétaire d'élection, de l'adjoint au président d'élection et du trésorier) pour le vote par anticipation, les dépouillements et la formation sont couvertes, au tarif indiqué, par la présente proposition.

<b>Poste</b>	<b>Rémunération actuelle (avis de 2017)</b>	<b>Nouvelle proposition<sup>1</sup></b>
<b>Membre d'une commission de révision de la liste électorale</b>	13 \$ / heure	<b>15,75 \$ / heure</b>
<b>Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale</b>	12 \$ / heure	
<b>Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale</b>	10 \$ / heure	
<b>Responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)</b>	10 \$ / heure	<b>13,50 \$ / heure</b>
<b>Secrétaire de bureau de vote</b>	87 \$	
<b>Scrutateur</b>	119 \$	
<b>Préposé à l'information et au maintien de l'ordre</b>	94 \$	<b>14,06 \$ / heure</b>
<b>Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs</b>	119 \$ (président) et 87 \$ (membre)	<b>11,25 \$ / heure</b>
<b>Trésorier des municipalités assujetties au chapitre XIII</b>	73 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	<b>73 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport</b>
	pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 27 \$ par candidat du parti lors de l'élection	pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 27 \$ par candidat du parti lors de l'élection <b>plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport</b>
	33 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	<b>33 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé</b>
	140 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	<b>140 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé</b>
	13 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé	<b>26 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé</b>
	6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé	<b>12 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé</b>
		La rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 000 \$.

QU'advenant un changement du taux horaire du salaire minimum en vigueur au Québec certains taux horaires devront être modifiés selon les précisions suivantes :

- Le secrétaire et tout membre d'une commission de révision de la liste électorale ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.
- Tout scrutateur et tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.
- Le secrétaire d'un bureau de vote et tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.
- Le président et tout membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs ont le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.»

**QUE** le travail autre (non inscrit au tableau) que le travail de confection de la liste électorale, du travail le jour du vote par anticipation et du travail le jour du scrutin, la rémunération du président et du secrétaire d'élection soit payée à l'heure selon le taux horaire de son emploi à la municipalité

**QUE** le tarif établi pour la formation du personnel électoral (scrutateur, secrétaire de bureau de vote, etc.) et pour les substituts soit d'un montant forfaitaire de 25 \$.

**QUE** cette résolution abroge toute autre résolution concernant la rémunération du personnel électoral et pourra être utilisée pour les élections subséquentes si aucune autre modification n'est apportée.

## **27-NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Ce point est remis à la prochaine réunion.

**2017-09-33**

## **28- ACCEPTATION SOUMISSION ENTREPRENEUR ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFLECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour la réfection chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les offres suivantes, taxes incluses :

EJD Construction Inc.	2 921 312.51 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.	2 983 324.45 \$
Action Progex Inc.	3 054 685.69 \$
Construction Polaris Inc.	3 414 757.50 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Serge Landry, ingénieur de la firme Arpo Groupe-Conseil, suite à l'analyse de tous les documents administratifs fournis par le plus bas soumissionnaire et que ceux-ci sont en tout point conforme aux documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues sont d'un coût excédant l'aide financière gouvernemental par le programme FEPTEU de façon considérable et considérant que la Municipalité ne peut supporter cet excédent de coûts sans subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** les travaux à réaliser soient modifiés de façon à exclure toute la section 2 du bordereau de soumission (la section de 0+793 à 1+010) et de façon à exclure la deuxième couche de pavage. En contrepartie, la couche de base du pavage sera épaisse à 70 mm.

**QUE** le contrat de réfection du chemin Principal soit donné à EJD construction Inc. pour un montant total de 2 190 155,46 \$ (inclus taxes), conditionnellement à l'acceptation écrite de la part du soumissionnaire à l'effet qu'il accepte la réduction des travaux sans modifications aux coûts unitaires ou autres ajustements pour frais généraux.

2017-09-34

**29- ACCEPTATION SOUMISSION CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX- CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à trois (3) firmes pour un mandat de laboratoire en géotechnique (contrôle qualitatif) pour le projet de Réfection du chemin Principal dans le cadre du programme FEPTEU;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une seule soumission qui a été analysée au point de vue qualitatif par le comité de sélection :

LEQ			
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumissionnaire #1	Soumissionnaire #2	Soumissionnaire #3
Pointage intérimaire reporté - Offre de services (au moins 70 pts)	88.33		
Prix de la soumission (av. Tx)	17 460 \$		
Pointage final : <u>(pointage intérimaire +50) X 10 000</u>	79.23		
Prix			
<b>Rang de chaque soumissionnaire</b>	<b>1</b>		

**CONSIDÉRANT QUE** la firme s'est vue attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70%, qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'étude de l'offre reçue et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la municipalité d'adjudiquer le contrat pour le mandat pour laboratoire en géotechnique (contrôle qualitatif) le projet de Réfection du chemin Principal à Les Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ), qui s'est avéré conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** ce Conseil accepte la soumission V/Réf.: 017372-01 produite Les Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ), au montant de 17 460 \$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de Réfection du chemin Principal.

2017-09-35

**30- ACCEPTATION SOUMISSION INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT CHEMIN CARTIER / RANG 1 (RRRL-RIRL-PISRMM)**

---

**RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE MISE EN PLACE D'UN FEU CLIGNOTANT SUSPENDU CHEMIN CARTIER / RANG 1 (RRRL RIRL- 2015-018B PISRMM)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire réaliser des travaux de mise en place d'un feu clignotant à l'intersection chemin Cartier / 1<sup>er</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publics sur le SEAO, que les soumissions ont été ouvertes le 15 septembre 2017 à 11 h 30 et que 4 soumissionnaires ont déposé une offre de service soit :

Fernand Harvey et Fils Inc.	107 501.63 \$
Pagui Inc.	73 986.41 \$
Électricité André Langevin Inc.	81 517.27 \$
Ardel Électrique Inc.	51 839.64 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse et la recommandation de madame Camille Gélinas, ingénierie de Cima+ qui confirme que le plus bas soumissionnaire est Ardel Électrique Inc. avec un montant de 51 839.64 \$, taxes incluses a déposé une soumission complète et entièrement conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion retient l'offre du plus bas soumissionnaire soit celle d'Ardel Électrique Inc. au montant de 51 839.64 \$, taxes incluses;

**QUE** le tout est conditionnel à la réception de la lettre du ministre confirmant l'aide financière.

2017-09-36

### **31- RÉSULTAT APPEL D'OFFRES POUR VENTE DE CAMIONNETTE SILVERADO 2003**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune offre suite à la demande d'appel d'offres pour la vente de la camionnette Silverado 2003;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise un 2<sup>e</sup> appel d'offres avec correction du prix de base au montant de 750 \$ pour la vente la camionnette Chevrolet Silverado 2003 selon les conditions de l'avis d'appel d'offres ci-après :

#### **APPEL D'OFFRES VENTE D'UN VÉHICULE**

La Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande des soumissions publiques pour la vente du véhicule ci-après décrit :

**Chevrolet Silverado, 1500, 4.3 L, année 2003**  
**No de série : 1GCEK14X43Z104004**  
**197 411 kilomètres**

Le véhicule peut être inspecté au garage municipal, 306, chemin cartier Nord, Saint-Hilarion.

Ledit véhicule, qui était utilisé pour les travaux de voirie municipale, est vendu tel que vu, sans certification d'inspection et sans aucune garantie.

Le prix de base est 750 \$.

Les intéressés devront soumettre un prix dans une enveloppe scellée, portant la mention : « SOUMISSION ACHAT CHEVROLET SILVERADO 2003 » et acheminer le tout à madame Nathalie Lavoie, au plus tard le 30 octobre à 10 h 00, au bureau municipal de saint-Hilarion, sis au 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion (Québec) G0A 3V0, date, heure et lieu où les soumissions reçues seront ouvertes.

Dans le cadre du présent avis d'appel d'offres, la personne à rejoindre pour toute question ou information est madame Nathalie Lavoie, directrice générale, téléphone (418) 489-2995, courriel : municipalite@sainthilarion.ca.

La Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

#### **38- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

**2017-09-37**

#### **39- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La Levée de l'assemblée est proposée par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 49.

---

**Rénald Marier, maire**

---

**Nathalie Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**

*« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*